Protestation des Roumains contre le...

[Paris]

[1918]

97-84243-21
MASTER NEGATIVE #

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DIVISION

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

ORIGINAL MATERIAL AS FILMED - EXISTING BIBLIOGRAPHIC RECORD

Protestation des Roumains contre le traité de Bucarest [Paris le 10/23 mai 1918]
[2] l. 34 cm.

Caption title.

Vol. of pamphlets.

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35 mm REDUCTION RATIO: 9:1 IMAGE PLACEMENT: (IA) IIA IB IIB

DATE FILMED: 11-12-97 INITIALS: [illegible]

TRACKING # : 29365

FILMED BY PRESERVATION RESOURCES, BETHLEHEM, PA.



Protestation des Roumains contre le Traité de Bucarest

Le peuple roumain a été rayé du nombre des nations libres. La paix que les Puissances Centrales ont imposé à la Roumanie est la négation même de l'indépendance politique et économique de notre Patrie. Cette paix est un instrument de haine et de vengeance, obtenu par la violence au mépris des plus élémentaires principes de justice.

Le peuple roumain ne peut pas l'accepter!

La Roumanie est entrée en guerre aux côtés des Puissances de l'Entente, pour la cause de la Liberté et de la Démocratie. Ses aspirations vers l'unité et l'indépendance de tout le peuple roumain ont armé son bras. Pour cet idéal, des centaines de milliers de Roumains ont versé leur sang. Renoncer à ce qui est sa raison d'être comme nation, jamais le peuple roumain ne saurait y consentir!

La Roumanie a été écrasée par la trahison tsariste, par la trahison bolchevicki et par la trahison ukraïnienne. Cernée, isolée, complètement séparée de ses alliés, mise dans l'impossibilité de recevoir le moindre secours militaire, privée de tout moyen de ravitaillement, épuisée par de longs efforts et de cruelles épidémies pendant vingt mois, la Roumanie a capitulé; mais son âme vaillante n'a perdu ni la confiance dans la justice de sa cause, ni la certitude dans la victoire du Droit!

Ses ennemis lui ont imposé ce qu'ils appellent une paix d'amitié allemande; c'est en réalité le plus cruel et le plus insultant asservissement :

Asservissement militaire par la perte de toute la chaîne des Carpathes.

Asservissement politique par l'immixtion allemande dans toutes les grandes administrations de l'Etat.

Asservissement commercial par le rapt de la Dobroudja, la seule province maritime de la Roumanie et par la mainmise sur la navigation du Danube.

Asservissement industriel par l'accaparement de la principale richesse minière du pays, les pétroles.

Asservissement financier par l'exercice d'un contrôle allemand sur la principale production du pays, les céréales.

Tel est l'esclavage politique et économique que les Germano-Touraniens prétendent faire subir à la Roumanie.

La Force a primé le Droit.

L'Allemagne a foulé aux pieds les principes sacrés de liberté et de justice pour lesquels luttent toutes les nations liguées contre la barbarie germanique.

Les Roumains libres, vivant sur le sol de la noble France, élèvent leurs voix pour protester contre ce crime monstrueux. Ils se font ainsi l'écho des sentiments de la nation roumaine tout entière. L'acte de Bucarest n'est pas un traité de paix; il est en contradiction flagrante avec la notion de paix, telle que le monde civilisé la comprend. Les clauses de ce traité excluent, d'une façon évidente, le libre consentement de la Roumanie; c'est un acte de la plus dure violence imposé par un ennemi impitoyable.

Le peuple roumain, désarmé, sous la pointe des baïonnettes allemandes, n'étant plus libre ni dans ses actes, ni dans ses opinions, ne peut manifester sa protestation contre cette paix de spoliation et d'esclavage. Mais il se tourne vers ses grands alliés, plein de confiance et d'espoir.

Les intérêts de la nation roumaine sont solidaires des intérêts des grandes Démocraties occidentales. La Roumanie forme, aux portes de la péninsule balkanique, la seule digue contre l'envahissement allemand vers le Sud et vers l'Asie.

Au nom du peuple roumain, nous nous déclarons, aujourd'hui comme hier, les Alliés des Puissances de l'Entente et nous proclamons nul et non avenu le Traité de Bucarest, avec toutes ses clauses et ses conventions additionnelles.

Et c'est aussi au nom du peuple roumain que nous faisons appel aux gouvernements alliés en les priant de ne pas abandonner la Roumanie et ses justes revendications.

Au vingtième siècle, la liberté des nations, comme la liberté des citoyens, doit être sacrée. Aucune force, aucun traité ne peuvent supprimer le droit d'un peuple d'aspirer à son unité nationale et à son indépendance. Toute convention qui prétend ignorer ces droits imprescriptibles, est nulle devant l'Histoire !

Interprètes des sentiments de notre race, nous adressons cette protestation aux gouvernements et aux peuples qui combattent et souffrent pour un idéal généreux. A tous nous leur demandons : Justice et Liberté !

Paris, le 10/23 mai 1918.

Le Comité de la Colonie roumaine de Paris, le Comité des Roumains de Transylvanie et de Bucovine et les Délégués roumains du Comité des nationalités opprimées :

C. OLANESCO, ancien ministre, ancien président de la Chambre des députés ; E.-A. PANGRATI, ancien ministre, ancien recteur de l'Université de Bucarest ; C. ANGELESCO, ancien ministre, professeur à l'Université de Bucarest ; Paul BRATASHANO, ancien vice-président de la Chambre et du Sénat, membre du comité de direction du journal *La Roumanie ;* Vl. ATANASOVICI, ancien sénateur ; George CAVADIA, ancien sénateur ; D. DRAGHICESCO, ancien sénateur ; AURELIU M. ELIESCO, ancien sénateur, secrétaire général de l'Amitié franco-roumaine de Bucarest; J. GAVANESCO, ancien sénateur, doyen de la Faculté de Lettres de Jassy ; Dr Thoma JONNESCO, ancien sénateur, ancien recteur à l'Université de Bucarest ; Emile MICLESCO, ancien sénateur, ancien directeur des chemins de fer ; G. G. MIRONESCO, ancien sénateur, professeur à l'Université de Bucarest ; St. POPP, ancien sénateur ; St. S. RUSSENESCO, ancien sénateur ; R. ZMEUREANU, ancien sénateur ; Al. ALEXANDRESCO, ancien député ; E. ANTONESCO, ancien député, professeur à l'Université de Bucarest ; D. APOSTOLU, ancien député ; PRINCE CONST. C. BASARABA DE BRANCOVAN, ancien député ; E. CANANO, ancien député, bâtonnier de l'ordre des avocats ; Léon CANTACUZÈNE, ancien député ; Jean Th. FLORESCO, ancien vice-président de la Chambre ; N. P. GURAN, ancien député, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats ; SPIRU D. LALU, ancien député ; Dr N. LUPU, ancien député ; D. C. MANY, ancien député, professeur à l'Ecole des Ponts et Chaussées, ancien secrétaire général du ministère des Finances ; Const. MILLE, ancien député, membre du comité de direction du journal *La Roumanie*, directeur des journaux *Adeverul* et *Dimineatza ;* C. L. PATZOURI, ancien député ; Pascal TONCESCO, ancien député ; P. VASILESCO, ancien député ; St. HÉPITES, membre de l'Académie roumaine ; V. DIMITRIU, professeur à l'Université de Jassy ; D. HURMUZESCO, professeur à l'Université de Bucarest, ancien secrétaire général du ministère de l'Instruction publique, vice-président de l'Amitié franco-roumaine de Bucarest; TRAJAN LALESCO, professeur à l'Université de Bucarest ; C. SIPSOM, professeur à l'Université de Bucarest ; O. TAFRALI, professeur à l'Université de Jassy ; J. URSU, professeur à l'Université de Jassy ; D. VOINOV, professeur à l'Université de Bucarest ; A. ATANASIU, professeur ; A. BAGDAD ; P. BAROZZI, ancien préfet ; Général COCEA ; C. CRETZU, avocat ; M. DANCOVICI, avocat ; Emile D. FAGURE, rédacteur en chef des journaux *Adeverul* et *Dimineatza*, membre du comité de direction du journal *La Roumanie ;* J. FERMO, publiciste ; Z. FLORIAN, professeur ; C. JANCOULESCO, ingénieur ; Léon LAHOVARY ; St. MORARESCO ADRIA ; A. NICOLESCO, architecte ; I. PARASCHIVESCO, avocat ; R. PLESHOYANO, ingénieur ; S. POPINI ; G. RAUT ; N. S. RUSSENESCO, agronome ; Georges-René C. I. STOICESCO, ancien attaché commercial près la Légation de Roumanie en France ; A. ZEUCEANO, avocat ; TRAIAN VUIA, président du comité national des Roumains de Transylvanie et de Bucovine ; DIONISIE AXENTIE, Jean BORTES, MOGA, Joseph MURESIANO, NICOARA, PATRUCA, Jean TISCA, Joseph TISCA, membres du comité national des Roumains de Transylvanie et de Bucovine.

END OF
TITLE